

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente Madame Laura PUXEDDU et Monsieur Frédéric MIGOT, nouveaux gestionnaires du camping municipal. Ils sont en poste depuis le 25 mars et jusqu'au 31 octobre 2024.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2024 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

... / ...

Rapport n°1 : attribution des subventions aux associations pour 2024

Mesdames ROBIN et BIAJOUX : après examen en commission Finances le 26 mars 2024, il est proposé aux conseillers d'attribuer les subventions pour l'année 2024, comme suit :

Subventions 2024 CULTURE			
ASSOCIATIONS	Attributions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
ACADÉMIE DE LA DOMBES	400,00 €	350,00 €	350,00 €
Amicale France / Québec-Divin Salon	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Cuivres en Dombes	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Festival Théâtre Contemporain en Dombes	11 000,00 €	10 250,00 €	9 000,00 €
Créateliers pour Tous	350,00 €	0 €	350,00 €
JUMELAGE (cadeaux aux écoles)	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Comité de jumelage 60 ans	0 €	10 113,00 €	10 113,00 €
Comité de Jumelage (0,35 € / habitant)	1 800,00 €	0 €	0 €
LA PIE QUI GRATTE	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Collectif ARTIS	5 000,00 €	0,00 €	0 €
Office Municipal de la Culture (OMC)	30 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Eco Solidère	400,00 €	1 000,00 €	700,00 €
TRADITION SUR CHALARONNE	200,00 €	700,00 €	200,00 €
Les petites Pages Châtillonnaises	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €
Châtillon Chante	300,00 €	300,00 €	300,00 €
UNION MUSICALE	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
TOTAUX	67 550,00 €	73 713,00 €	70 613,00 €

Subventions 2024 SPORTS			
ASSOCIATIONS	Attributions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
Athlétisme Châtillonnais (Vaillante)	2 600,00 €	3 000,00 €	2 600,00 €
Athlétisme Châtillonnais (Vaillante) Course des lumières	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Basket Club Châtillonnais	250,00 €	0 €	0 €
Vaillante Gymnastique	1 500,00 €	1 500,00 €	0 €
Badmin'Dombes	500,00 €	700,00 €	500,00 €
F.C.D.B. Football	4 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
Gaule Châtillonnaise	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Loisirs Sportif Châtillonnais	100,00 €	100,00 €	100,00 €
K.C.C. - Karaté	1 400,00 €	1 800,00 €	1 400,00 €
Club de Modélisme	200,00 €	300,00 €	300,00 €
Office Municipal des Sports (OMS)	5 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
XV de la Dombes - Rugby	2 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
Gymnastique Châtillonnaise	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Cross Can'Ain	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €
Vaillante Handball	2 000,00 €	7 000,00 €	2 500,00 €
Tennis	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Bien Organiser pour Mieux Soutenir	3 500,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Tir à l'Arc	500,00 €	0 €	0 €
Volley N'Co	250,00 €	1 500,00 €	500,00 €
TOTAUX	28 000,00 €	58 600,00 €	42 100,00 €

Subventions 2024 ENFANCES ET ENTRAIDES			
ASSOCIATIONS	Attributions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
ADMR (Haissor)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100,00 €	100,00 €	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CHATILLON DYNAMIC	0 €	0 €	0 €
CHATILLON NATURE EN DOMBES	13 291,00 €	14 251,00 €	14 251,00 €
COMITE DE LA FOIRE	5 000,00 €	6 250,00 €	5 250,00 €
DÉLÉGATION Miss Châtillon	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
DONNEURS DE SANG	250,00 €	300,00 €	300,00 €
FNATH	100,00 €	0 €	0 €
AMICALE DU MARCHE	0 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Ain Câlin De Guess	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	22 941,00 €	27 301,00 €	25 801,00 €
ASSOCIATIONS	Attributions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
AMICALE DU PERSONNEL	32 000,00 €	35 000,00 €	32 000,00 €
APIC	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association sportive collège E. Dubois	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Association sportive collège St-Charles	300,00 €	500,00 €	300,00 €
TOTAUX	33 100,00 €	36 500,00 €	33 100,00 €

Subventions 2024 CENTRE SOCIAL et OGE C ST-CHARLES		
ASSOCIATIONS	Total attribué en 2023	Propositions subventions 2024
Centre social la Passerelle Subvention de fonctionnement	231 000,00 €	236 000,00 €
Centre social la Passerelle Restauration scolaire (aide repas 0,56 €)	16 430,00 €	17 360,00 €
OGE C Saint-Charles Forfait communal	46 500,00 €	44 187,00 €
OGE C Saint-Charles Voyage scolaire Allemagne		1 000,00 €
TOTAUX	293 930,00 €	298 547,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité (26 voix pour) l'attribution des subventions pour 2024 à la Gaule Châtillonnaise, La Vaillante Châtillonnaise Gym, le Club de Modélisme, et France Québec ;
- approuve à l'unanimité (27 voix pour) l'attribution des autres subventions aux associations pour 2024.

Rapport n°2 : vote des taux de fiscalité locale 2024 - taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti et taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires

Monsieur MORIN : l'état de notification de la Direction Générale des Finances Publiques « n°1259 », indiquant les bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2024, a été transmis le 14 mars 2024, comme indiqué ci-dessous :

Fiscalité locale	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition communaux 2023	Produits à taux constants
Taxe foncière sur propriété bâti / TFPB	8 135 000,00 €	32,67 %	2 657 705,00 €
Taxe foncière sur propriété non bâti / TFPNB	137 400,00 €	49,93 %	68 604,00 €
Taxe d'habitation / THLV et THRS)	439 800,00 €	11,34 %	49 874,00 €

Compte tenu de l'augmentation de 3,90 % des bases fiscales décidée par l'Etat en 2024, le produit des taxes locales connaîtra une hausse d'environ 100 000,00 €, sans évolution des taux et après application du coefficient correcteur. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales au même niveau que l'année précédente (pas d'augmentation).

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve les taux de fiscalité locales 2024, comme suit :

- Taxe foncière sur propriété bâti / TFPB = 32,67 %,
- Taxe foncière sur propriété non bâti / TFPNB = 49,93 %,
- Taxe d'habitation log. vacants et rés. secondaires / THLV et THRS = 11,34 %.

Rapport n°3 : vote des budgets primitifs 2024 - budget principal (avec affectation du résultat de fonctionnement), et budgets annexes assainissement, eau, camping (avec affectation du résultat de fonctionnement), cinéma et nouvelle gendarmerie

- **Budget principal 2024 (avec affectation du résultat de fonctionnement)**

Monsieur MORIN : le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté et validé lors du conseil municipal du 5 mars 2024. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Excédent €	Déficit €	Résultat cumulé €
Section de fonctionnement	1 453 374,31		2 522 726,34
Report exercice N-1	1 069 352,03		
Section d'Investissement		- 147 659,63	- 725 401,80
Report exercice N-1		- 577 742,17	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat pour le budget général, comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 2 522 726,34 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 1 500 000,00 €,
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 1 022 726,34 €.

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET GENERAL - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2024	2023	
002	Résultat n-1	1 022 726,34	1 069 352,03	Affect RT N-1
013	Atténuation des charges	158 000,00	147 000,00	Remb. U+ch. Sociales Chèques déjeuners salariés
042	Opération transfert entre sections	115 000,00	95 500,00	QP Subventions + travaux en régie
70	Pdts services, domaine et vtes directes	226 000,00	209 500,00	Voirie, orange, musée, école musique
73	Impôts et taxes	5 816 166,00	5 652 183,00	TFB, TFNB, TH, Compensations Etat et AC Com Com Dombes
74	Dotations, subventions et participations	1 344 447,00	1 243 228,00	Subventions et dotations état, région, département
75	Autres pdts gestion courante	115 000,00	132 500,00	Locations, 40% chq déjeuners salariés
77	Produits exceptionnels	4 000,00	3 500,00	Dégrèvement TH
78	Reprise prov. Créances douteuses	-	-	Reprise/créances douteuses
	TOTAUX	8 801 339,34	8 552 763,03	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2024	2023	
011	Charges à caractère général	2 817 720,00	2 702 700,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	3 063 500,00	2 836 000,00	Salaires et charges sociales
014	Atténuation de produits	5 000,00	5 000,00	Dégrèvements TH sur logement vacants
022	Dépenses imprévues	-	-	Réserve pour imprévus
023	Virement à la section d'investissement	1 206 358,34	1 151 734,03	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	350 000,00	370 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestions courantes	1 163 761,00	1 201 329,00	Sub. aux assoc., Contrib SIEA, service incendie, indem. élus
66	Charges financières	189 000,00	281 000,00	Interets des emprunts + variation ICNE
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	Divers
68	Prov. Créances douteuses	1 000,00	-	Créances douteuses
	TOTAUX	8 801 339,34	8 552 763,03	

BUDGET GENERAL - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
	2024	2023	
Résultat n-1	-	-	Affectation RT N-1
Virement section fonctionnement	1 206 358,34	1 151 734,03	Virement entre sections
Produits de cessions	1,00	480 317,20	Cession immobilière
FCTVA	110 000,00	90 000,00	TVA sur investissement
Taxe d'aménagement	170 000,00	150 000,00	Sur constructions
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00	1 500 000,00	Affectation RT N-1
Dépôts et cautionnements reçus	18 000,00	18 000,00	Cautions locations ENR
Refinancement de dette	-	625 000,00	Rachat prêt dexia / banque postale
Dotations aux amortissements	350 000,00	370 000,00	Contre partie BF
Opération ordre	-	22 600,00	Remboursement travaux av. Foch
Remboursement du budget camping 1ère	50 000,00	-	
Subventions à recevoir	316 690,70	545 647,00	Subventions sur investissement
TOTAUX	3 721 050,04	4 953 298,23	

DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Résultat n-1	725 401,80	577 742,17	Déficit
Remboursement annuités emprunts	1 160 000,00	1 150 000,00	Annuités emprunts
Refinancement de dette	-	625 000,00	Rachat prêt Dexia / Banque Postale
Amortissement subventions	90 000,00	82 500,00	Subventions reçues sur investissements
Attribution de compensation invest.	15 000,00	15 000,00	CMAE reversé à CCD - TOM POUCE
Subvention travaux nelle gendarmerie	-	480 000,00	au budget annexe
Avance remboursable camping	-	60 000,00	au budget annexe
Annuités EPF	18 000,00	18 000,00	Annuités des invest. passés/EPF
Dépôt et caution reçus	18 000,00	18 000,00	Divers loc ENR
Investissements	1 694 648,24	1 927 056,06	Travaux / aménagements
TOTAUX	3 721 050,04	4 953 298,23	

Les sections s'équilibrent en recettes et en dépenses. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

Monsieur LEGRAS : je ferai la même remarque que celle exprimée lors de la commission Finances. Nous souhaiterions, comme pour l'opération de restauration de l'église, projeter les études et travaux sur les années à venir. Lorsqu'on inscrit un poste budgétaire pour 2024, on doit avoir anticipé sa préparation pour que, réellement, les dépenses aient lieu sur 2024. Nous constatons beaucoup de reports d'une année sur l'autre. Nous demandons simplement que le niveau de préparation soit peut-être plus fouillé.

Monsieur le Maire : effectivement, ce serait idéal, mais nous devons présenter un budget à l'équilibre entre recettes et dépenses. Il ne peut y avoir de suréquilibre sur le budget général comme pour certains budgets annexes.

Monsieur MORIN : le bilan de l'exercice est en quelque sorte une photographie du budget au 31 décembre. A cette date, il y a toujours des travaux non terminés, donc retranscrits dans les restes à réaliser. Pour une commune avec un budget de 8 M €, les restes à réaliser ne sont pas énormes.

Monsieur LEGRAS : nous comprenons les problèmes de facturation. C'est compréhensible qu'une facture ne soit pas arrivée. C'est beaucoup moins compréhensible que les travaux ne soient pas faits.

Monsieur le Maire : entre le vote du budget et la réalisation des travaux, il existe une temporalité, des aléas.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget général.

• Budget annexe assainissement 2024

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	430 055,56	398 667,37	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	32 000,00	32 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	180 000,00	180 000,00	Redevance assainissement collectif+PAC
75	FCTVA / fonctionnement	-	-	FCTVA / fonctionnement autorisé
	TOTAUX	642 055,56	610 667,37	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	49 500,00	45 500,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	Salaires et charges sociales
023	Virement à la section d'investissement	269 950,56	156 362,66	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	4,71	Arrondis TVA
66	Charges financières	114 600,00	202 800,00	Intérêts emprunts + variation ICNE
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	1 000,00	
	TOTAUX	642 055,56	610 667,37	

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	207 690,80	225 063,01	Affect. Résultat N-1
Virement section fonctionnement	269 950,56	156 362,66	CF budget fonctionnement
Avances versées sur commande	52 200,00	52 200,00	
Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Contre partie BF
Subventions équipement	182 995,50	438 883,00	Subvention sur travaux de l'Abergement
Reste à réaliser subventions	538 126,00	1 202 403,00	Agence Eau RMC + CD01
Versement prêt	2 250 000,00	4 000 000,00	Emprunts en cours
TOTAUX	3 700 962,86	6 274 911,67	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Remboursement annuités emprunts	120 000,00	37 000,00	Annuités emprunts
Amortissement subventions	32 000,00	32 000,00	Subventions reçues sur investissements
Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00	
Opération d'ordre	52 200,00	52 200,00	Avance forfaitaire entreprise
Dépenses imprévues	250 000,00	294 014,50	
Travaux	3 196 762,86	5 809 697,17	Nouvelle station épuration + travaux divers
TOTAUX	3 700 962,86	6 274 911,67	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement.

- Budget annexe eau 2024

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET EAU - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	707 550,83	620 050,44	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	18 000,00	18 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	150 000,00	150 000,00	Taxe sur l'eau
	TOTAUX	875 550,83	788 050,44	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	25 100,00	3 100,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	
042	Dotations aux amortissements	120 000,00	110 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis TVA
	TOTAUX	150 105,00	118 105,00	

BUDGET EAU - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	327 809,08	387 157,33	Affectation RT N-1
Matériel spécifique et autres	120 000,00	110 000,00	
TOTAUX	447 809,08	497 157,33	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Amortissement subventions	18 000,00	18 000,00	Subventions reçues sur investissements
Dépenses imprévues	27 809,08	-	
Travaux RAR Gambetta Foch	-	198 015,17	
Travaux Gambetta et Foch	-	1 984,83	
Travaux Thiboloup	180 000,00	-	
Travaux Jaurès Desormes	200 000,00		
Etudes Moe et Château d'eau	22 000,00		
TOTAUX	447 809,08	218 000,00	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget annexe eau.

• **Budget annexe camping (avec affectation du résultat de fonctionnement) 2024**

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté et validé lors du conseil municipal du 5 mars 2024. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Excédent €	Déficit €	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	24 211,40		30 397,24
Report exercice N-1	6 185,84		
Section d'Investissement	10 336,12		41 167,27
Report exercice N-1	30 831,15		

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat pour le budget annexe camping, comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 30 397,24 € est affecté :

- au compte 1068 en investissement pour un montant de 25 000,00 €,
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 5 397,24 €.

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET CAMPING - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 397,24	6 185,84	Affect RT N-1
70	Redevances et recettes diverses	112 108,00	99 719,16	Locations encaissées
73	Taxes séjours	4 500,00	5 000,00	Taxes sur séjours campeurs
74	Dotations et participations	10 000,00	10 000,00	Subvention équilibre budget général
	TOTAUX	132 005,24	120 905,00	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	-	-	Affect RT N-1 (perte)
011	Charges à caractère général	62 000,00	50 900,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	50 000,00	50 000,00	Gérants et saisonniers
042	Dotations aux amortissements	20 000,00	20 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,24	5,00	Arrondis TVA
66	Charges financières	-	-	Interets des emprunts + variation ICNE
	TOTAUX	132 005,24	120 905,00	

BUDGET CAMPING - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	41 167,27	30 831,15	Affectation RT N-1
Excédent fonctionnement capitalisé	25 000,00	20 000,00	
Autres dettes	-	60 000,00	avance remboursable du budget principal
Autres subventions d'invest.	-	36 000,00	fonds concours CG Roch
Dotations aux amortissements	20 000,00	20 000,00	Contre partie BF
TOTAUX	86 167,27	166 831,15	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Rembours. Avance au budget général	50 000,00	-	1ère partie
Logiciel informatique + borne auto	8 901,00	4 000,00	Inaxel
Travaux aire résidences mobiles	27 266,27	162 831,15	Travaux VRD 1ère tranche + Moe
TOTAUX	86 167,27	166 831,15	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget annexe camping.

- Budget annexe cinéma 2024**

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET CINEMA - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	49 499,78	33 627,74	
70	Redevances et recettes diverses	90 000,22	80 337,26	Entrées cinéma
74	Dotations et participations	50 000,00	37 000,00	Subv équi budg gén + art et essai
	TOTAUX	189 500,00	150 965,00	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	189 335,00	150 800,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	160,00	160,00	Indemnité de régie
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis déclarations TVA
	TOTAUX	189 500,00	150 965,00	

Monsieur FROMONT : pourriez-vous préciser les prochaines étapes de la DSP, notamment l'examen du dossier en conseil municipal ?

Monsieur le Maire : notre assistant analyse les offres. Le sujet sera inscrit au Conseil Municipal du 24 juin, pour un démarrage de la DSP début septembre de cette année.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget annexe cinéma.

- **Budget annexe nouvelle gendarmerie 2024**

Monsieur MORIN présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 2024 :

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat fonctionnement reporté n-1	-	2 333,07	
042	Opération d'ordre tranfert entre sections	-	34 000,00	Assurance DO
74	Dotations, subventions et participations	-	30 000,00	Subvention du budget général
75	Autres produits gestion courante	149 000,00	35 000,00	Revenu des immeubles / loyers
	TOTAUX	149 000,00	101 333,07	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
002	Résultat fonctionnement reporté	19 063,74	0	Déficit
011	Charges à caractère général	14 180,00	34 000,00	
023	Virement à section d'investissement	59 000,00		
042	Dotation aux amortissements	3 500,00	3 400,00	Assurance DO
65	Autres charges gestion courante	6,26	3,07	Arrondis TVA
66	Charges financières	53 250,00	63 930,00	Intérêts emprunt et com tx fixe
	TOTAUX	149 000,00	101 333,07	

... / ...

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	59 000,00	145 106,80	Affectation RT N-1
Reste à réaliser emprunt	-	1 250 000,00	Emprunt Banque Postale
Charges à étaler	3 500,00	3 400,00	Assurance DO
Subventions	205 280,00	645 840,00	DGGN et DSIL
Autres dettes	-	480 000,00	subvention du budget général
TOTAUX	267 780,00	2 524 346,80	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2024	N-1 2023	COMMENTAIRE
Solde exécution reporté	89 649,59	-	Déficit
Reste à réaliser travaux	115 432,09	1 512 145,58	Construction nouvelle gendarmerie
Travaux construction en cours	-	978 201,22	
Charges à étaler	-	34 000,00	Assurance DO
Emprunts	62 698,32	-	Remb. Prêt Banque Postale
TOTAUX	267 780,00	2 524 346,80	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2024 du budget annexe nouvelle gendarmerie.

- **Programme Pluriannuel d'investissement (PPI)**

Monsieur MORIN : le PPI 2021 / 2025 est un document qui évolue au fil des années. Il comprend notamment, les projets terminés fin 2023 : le réaménagement de l'Avenue Foch, des travaux divers sur les bâtiments et les voies communales, la rénovation de l'éclairage des sites sportifs, l'équipement en matériel et mobilier pour la Micro-Folies, et l'aménagement de l'aire de camping-car. D'autres investissements sont étalés sur la période 2021 / 2025, puisqu'ils nécessitent différentes étapes. Les futurs projets, prévus en 2025, sont la reprise de l'Avenue des Sports, le réaménagement de la Place des Halles (pour lequel nous allons faire une étude), la mise en place de ralentisseurs et de pistes cyclables, la réfection de la salle Gérard Maré, et des études sur les cheminements le long du Relevant et de la Chalaronne.

Monsieur le Maire : Monsieur MORIN communiquera aux conseillers par email l'ensemble du tableau du PPI.

Rapport n°4 : création d'un poste d'assistant administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, 35/35^{ème} au 1^{er} avril 2024

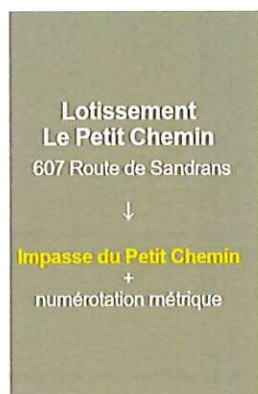
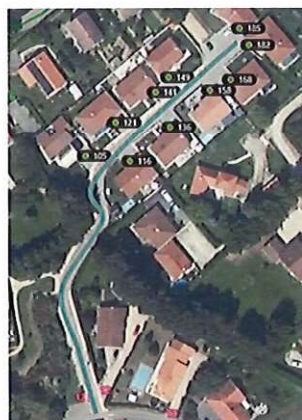
M. PERREAULT : le service à la population de la mairie assure l'accueil du public, la gestion de l'état civil, des élections, du cimetière et des débits de boissons, le suivi des affaires sociales et du logement, et la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Au sein du pôle administratif, ce service est composé de quatre agents à temps plein, dont trois vont partir en retraite entre 2025 et 2027. En outre, la mairie est devenue le dernier service public accessible facilement et proche des habitants, même si l'agence France Services de Châtillon-sur-Chalaronne répond en partie aux besoins des administrés dans les domaines de la retraite, de l'emploi, de la fiscalité, ou de la justice. Afin d'anticiper et d'accompagner ces évolutions, Monsieur le Maire propose aux élus de créer un poste d'assistant administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, 35/35^{ème} au 1^{er} avril 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décide de créer un poste d'assistant administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps plein, à compter du 1^{er} avril 2024.

Rapport n°5 : dénomination de voiries communales : « Impasses des Roseaux », du Petit Chemin, des Bleuets, des Coquelicots, des Colchiques, des Crocus, des Sagettes, des Trotteurs et des Primevères »

Monsieur JACQUARD : la commission Urbanisme, réunie le 14 mars 2024, a rendu un avis favorable sur des dénominations de voies, y compris des voies privées ouvertes à la circulation.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décide de nommer les voiries suivantes :



**Lotissement
Les Jardins d'Amélie**

581 Avenue Jean Jaurès

↓

Impasse des Colchiques
+
numérotation métrique



Avenue Jean Jaurès
voies privées à nommer

↓

**Impasses des crocus /
sagettes**
+
numérotation métrique



**Lotissement du
Parc de la Flèche**

voie privée à nommer

↓

Impasse des Trotteurs
+
numérotation métrique



Chemin de l'Hippodrome

**Impasse des
Primevères**



Rapport n°6 : préemption sur le ténement immobilier de « Bel Air » : convention de remboursement des frais de procédure avec l'EPF de l'Ain

Monsieur JACQUARD : vous avez reçu le projet de convention à conclure avec l'EPF de l'Ain dans le cadre du dossier de préemption sur le ténement immobilier non bâti suivant :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
C	46	Bel Air	3 248 m ²
C	47	Bel Air	26 990 m ²
C	3624	Bel Air	158 m ²
C	3626p	Bel Air	5 412 m ²
C	3631	Bel Air	4 300 m ²
C	3633	Bel Air	14 279 m ²
Contenance totale			54 387 m ²

Par suite de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue en mairie, da date du 17 janvier 2024, le notaire de M. et Mme MOREL, a informé la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne de l'aliénation dudit ténement, moyennant le prix de 1 150 000,00 € au profit de la société dénommée Arve Lotissements. Par décision du Maire du 23 février 2024, l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) a été délégué à l'EPF de l'Ain pour les parcelles concernées par la DIA. Le Directeur de l'EPF va exercer le DPU. Dans l'hypothèse où l'EPF devrait préempter dans des conditions différentes de celles mentionnées dans la DIA et en cas de refus des propriétaires eu égard à la contre-proposition éventuelle, il conviendra de saisir le juge de l'expropriation en vue d'une fixation judiciaire du prix ou dans l'hypothèse d'un recours administratif. Auquel cas, l'EPF de l'Ain sera représenté à l'instance par un avocat de son choix. Dès lors, la Commune s'engage à rembourser l'ensemble des frais de procédure engagés par l'EPF de l'Ain liés à ce ténement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), l'autorise à signer avec l'EPF de l'Ain la convention de remboursement de frais de procédure relatifs à la préemption sur le ténement immobilier de « Bel Air ».

Rapport n°7 : avis sur le projet d'unité de méthanisation à Charentay (69) de la SEMOP Bio Energies Beaujolaises

Monsieur le Maire : la Préfecture du Rhône a adressé en mairie, le 27 février 2024, pour avis, l'arrêté d'enquête publique relatif au projet d'unité de méthanisation à Charentay (Rhône), porté par la SEMOP Bio Energies Beaujolaises. Ce projet prévoit notamment deux stockages déportés dans l'Ain : à Chaleins et à Romans. Châtillon-sur-Chalaronne serait concernée par deux sites d'épandage des digestats Route de Romans et au lieudit « Collet » sur une surface totale de 8,38 hectares. Le digestat, à caractère de fertilisant, résulte de la fermentation anaérobie de biodéchets, de lactosérum, de fumier équin et de condensats de la Distillerie du Beaujolais. Le plan d'épandage global a été dimensionné pour une production de 16 000 tonnes de digestats pour les 5 années à venir, dont la siccité finale est estimée à 14 %. L'unité de méthanisation est conçue en injection directe du biométhane au réseau GRDF. Les produits entrants proviennent principalement des stations d'épuration de Villefranche-sur-Saône (4 340 t) et de la Distillerie du Beaujolais (4 000 t). Neuf agriculteurs sont concernés par le dossier. La taille du périmètre d'épandage est la suivante : 1 022 hectares, sur 30 communes dans l'Ain et le Rhône. En résumé, ce sont des boues qui viennent du Beaujolais pour être déposées dans la Dombes, sur des terrains que des agriculteurs acceptent de fertiliser.

Le maire de Belleville-en-Beaujolais est venu en mairie cet après-midi avec quelques techniciens pour expliquer la démarche et le fonctionnement de ce projet qui a été initié en 2015. Certaines communes de la Communauté de Communes ont déjà indiqué qu'elles

rendraient un avis négatif, car nous n'avons pas suffisamment de connaissances sur l'impact des dépôts de boues. Il faut avoir à l'esprit que cela va surtout concerner le transfert de compétence eau et assainissement à l'intercommunalité, puisque la méthanisation va démarrer en fin d'année 2024 et sera opérationnelle courant 2026. Je vais demander à la structure SEMOP d'organiser une réunion avec les élus de la Communauté de Communes pour expliquer son fonctionnement, parce qu'il serait apparemment possible de traiter nos boues sur ce site.

Madame D'ALMEIDA : ces digestats ont-ils une qualité négative par rapport au sol ? Ou ont-ils un côté bénéfique ? La SEMOP donne-t-elle des analyses de ces digestats pour ces agriculteurs ?

Monsieur le Maire : un plan d'épandage est établi par la Chambre d'Agriculture de l'Ain, avec des agriculteurs qui acceptent déjà des boues. Les boues du projet présentent des taux d'azote, à première vue, intéressants pour les sols.

Monsieur LEGRAS : à Châtillon, l'eau est de très bonne qualité. Depuis quelques années, des taux de métaux lourds apparaissent, mais restent très en-dessous des seuils. Nous savons très bien que les stations d'épuration, quelles qu'elles soient, n'arrêtent pas ni les antibiotiques, ni les produits anticancéreux, ni les métaux lourds. Donc les digestats se retrouvent avec ces produits-là.

Monsieur GINDRE : le méthaniseur, c'est de la production de gaz méthane qui est un gaz à effet de serre très nocif pour l'environnement. Un méthaniseur est une usine qu'il faut « nourrir », alimenter constamment. S'il n'y a pas assez de déchets, elle n'est pas alimentée et devient non-rentable. Dans les biodéchets, il y a des huiles végétales qui sont destinées à l'alimentation humaine et qui sont déversées dans les méthaniseurs. Certaines analyses montrent déjà des épandages de digestats, avec des taux d'ammoniac anormaux.

Monsieur PERREAULT : la Chambre d'agriculture du Rhône n'a pas suffisamment de terrains pouvant recevoir ce genre de boues, par manque de cultures de plaine. Pour la vigne, cela ne marche pas, du fait de la pente, et c'est aussi interdit par le cahier des charges du vignoble. La Saône et Loire est également concernée par ce projet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix exprimées et 2 abstentions), émet un avis défavorable sur le projet d'unité de méthanisation de la SEMOP Bio Energies Beaujolaises à Charentay (Rhône), avec épandage des digestats en partie sur le territoire communal.

Rapport n°8 : attribution de « subventions façades » à Mme FORAY (avenue Clément Desormes) et à M. et Mme CHANTELAUZE (rue Victor Hugo)

Monsieur JACQUARD : afin d'améliorer la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville historique et visibles du domaine public.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), attribue deux aides financières aux conditions suivantes :

- 628,88 € à Mme Michelle FORAY - maison située au 250 avenue Clément Desormes pour la réalisation d'un enduit à la chaux sur 70 m²,
- 964,28 € à M. et Mme Daniel CHANTELAUZE - maison située au 24 rue Victor Hugo pour la réalisation d'un enduit et pierres apparentes sur 160 m².

Rapport n°9 : convention de servitude Enedis sur la zone d'activités Chalaronne Centre

Monsieur JACQUARD : dans le cadre du renforcement du réseau électrique du site de l'entreprise MSA, Enedis a adressé en mairie, le 4 juillet 2023, un projet de convention de servitude. Cette convention doit permettre l'installation permanente, sur les parcelles communales cadastrées section A n°731, 624, 803, et 573 lieudit « Maillard », d'une ligne électrique souterraine d'une puissance de 400 volts. Il est donc proposé d'autoriser cette occupation permanente du Domaine Public sur une longueur de 192 mètres et à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le projet de convention de servitude pour le renforcement du raccordement au réseau électrique en Zone d'Activités Chalaronne Centre.

Rapport n°10 : 60 ans du Jumelage avec Wächtersbach : approbation du plan de financement de la Liaison cycliste

Monsieur MARTINON : l'année olympique 2024 coïncide avec l'anniversaire du jumelage franco-allemand entre Wächtersbach et Châtillon-sur-Chalaronne, signé en 1964. A l'occasion de ces 60 ans de jumelage, l'Office Municipal des Sports (OMS) organise, des 6 au 13 juillet 2024, une liaison cycliste entre les deux villes. La distance à parcourir représente 755 kilomètres et sera divisée en 8 étapes. Il est prévu un maximum de 10 participants, encadrés par 2 accompagnateurs. La Région Auvergne-Rhône-Alpes demande à la Commune, préalablement à l'attribution d'une subvention régionale, de valider cette opération et notamment les dépenses et recettes prévisionnelles.

Madame D'ALMEIDA : comment sont sollicités les 10 participants ? Côté financier, comment sont déterminées les participations des communes de Baneins et Vonnas ?

Monsieur MARTINON : pour les participants, nous souhaitons 5 Allemands et 5 Français, en se rapprochant du Cercle cycliste. Pour le financement, il est calculé par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur le Maire : nous limitons volontairement à 10 participants, pour tenir compte des contraintes de logistique (voiture-balais et camionnette, sécurité et hébergement).

Madame D'ALMEIDA : je souhaitais savoir si l'ensemble de la population a été informée, parce qu'il n'y a peut-être pas que le Cercle cycliste qui peut tenir des distances aussi longues. Sachant que Terre de Jeux 2024 concerne tout le monde.

Monsieur le Maire : une communication va être faite. Mais 10 personnes, 5 côté français et 5 côté allemand, c'est très limité. Il faut veiller à ne pas créer de la déception.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le plan de financement de cette animation sportive comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Achats matières et fournitures	11 650,00	Région AURA	3 000,00
Autres fournitures	1 420,00	Fond Citoyen Franco-Allemand	3 000,00
Locations	2 406,00	Agence Nationale du Sport	1 500,00
Entretien et réparation	170,00	Cnes Baneins et Vonnas	870,00
Assurance	200,00	Autofinancement	5 300,00
Publicité, publications	400,00	Sponsors privés	2 576,00
TOTAL €	16 246,00	TOTAL €	16 246,00

Il autorise l'OMS a sollicité les aides financières aux différents partenaires.

Rapport n°11 : décision du Maire n°D-2024-005

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de la décision qu'il a prise en vertu de ses délégations d'attribution :

D-2024-005 : renouvellement de l'adhésion à l'AMF de l'Ain pour l'année 2024.

Rapport n°12 : informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

La liste des DIA de la commission Urbanisme du 14 mars 2024 a été jointe à la note de synthèse.

Rapport n°13 : informations du Maire

Les statistiques concernant les demandeurs d'emplois sont les suivantes : Nombre de demandeurs = 233. Dont hommes = 128 et femmes = 105. Indemnissables = 168 et non indemnissables = 65.

Mercredi 10 avril : Forum Jeunesse à la salle Montpensier, organisé par le Centre social La Passerelle.

Jeudi 11 avril : concours de belote de l'Age d'Or à l'espace Noël Ravassard.

Les 20 et 21 avril : la plus grande des petites foires à Châtillon !

Vous êtes destinataires de plusieurs documents sur table :

- le dernier numéro de la revue de l'Académie de la Dombes, avec 3 pages consacrées à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- la bande-dessinée Chroniques en Dombes sur la Résistance du secteur C8 / Châtillon ;
- les statistiques de l'origine des adhérents des associations châtillonnaises (à noter : 28 % de Châtillonnais dans les associations sportives et autres, 45 % de Dombistes et 27 % des communes extérieures).

Rapport n°14 : informations des Adjointes

Madame ROBIN : les courses hippiques des 22 avril et 1^{er} mai ont accueillis un public nombreux, avec des animations pour les enfants. Le 23 avril : présentation du festival de théâtre contemporain en Dombes.

Monsieur JACQUARD : une visite de la nouvelle station d'épuration est prévue le vendredi 7 juin à 17h45.

Monsieur PERREAULT : la mise en vente de l'ancien musée de Châtillon a été suivie de très peu de visites. Les investisseurs reculent tous devant les travaux conséquents pour aménager des logements et face au problème de stationnement des véhicules. Par contre, une association éducative souhaiterait utiliser les locaux pour ouvrir, à la rentrée prochaine, une école privée hors contrat, uniquement destinée aux jeunes filles. Il est donc envisagé une location pendant 2 ans, avec promesse d'achat à l'issue de cette période. Une présentation du projet sera faite lors du prochain Conseil municipal.

Madame BAS-DESFARGES : j'ai assisté, samedi après-midi, à la remise des prix départementaux du fleurissement. Seulement 200 à 250 personnes étaient présentes. Cette fin de semaine, je vais participer, à Douai, au Congrès des Villes et Villages Fleuris pendant deux jours.

Madame BIAJOUX : la rencontre sportive CM2 / 6^{ème} aura lieu le 14 juin, sur le thème Terre de Jeux 2024. Pour Terre de jeux 2024 avec les associations, le 29 juin au gymnase de

l'Europe, la rencontre aura lieu de 10h00 à 16h00. En partenariat avec l'OMS et l'OMC, seront proposés du foot, du rugby, du volet, du hand, de la musique, etc.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant le public, la presse et le Directeur Général des Services pour leur présence.

La séance est levée à 20h25.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 18 heures 30.

Approbation du PV / Observations : *approuvé à l'unanimité sans observation.*

Le Maire
Patrick MATHIAS



A large, stylized black ink signature of Patrick Mathias, the Mayor, is written over a blue circular official stamp of the Mairie de Châtillon-s-Chalaronne.

La secrétaire de séance
Magalie BUJALANCE MERLIN



A black ink signature of Magalie Bujalance Merlin, the Secretary of the session, is written in the right margin.